

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Symphonie du Bien-être

Préambule

Bienvenue chez **Symphonie du Bien-être**.

Symphonie du Bien-être est une enseigne commerciale réunissant deux entrepreneurs individuels indépendants partageant une même vision du bien-être, de l'accompagnement personnalisé et de la qualité des prestations proposées.

Les prestations sont réalisées par :

- **Magalie Uzeel**, entrepreneur individuel exerçant sous le régime de la micro-entreprise, immatriculée sous le numéro SIREN **894 411 453**, titulaire du numéro de déclaration d'activité **11 77 08 973 77** en qualité d'organisme de formation ;
- **Thierry Henry**, entrepreneur individuel exerçant sous le régime de la micro-entreprise, immatriculé sous le numéro SIREN **883 876 153**.

Chaque praticien exerce en son nom propre, sous sa propre responsabilité, et assure personnellement la réalisation ainsi que la facturation des prestations qu'il dispense.

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) ont pour objet de définir les droits et obligations des parties dans le cadre de la réservation, de l'achat et de la réalisation des prestations proposées sous l'enseigne **Symphonie du Bien-être**.

Toute réservation implique l'acceptation pleine et entière des présentes Conditions Générales de Vente.

Notre philosophie

Les prestations proposées par Symphonie du Bien-être s'inscrivent dans une démarche globale de bien-être et d'accompagnement personnalisé.

Notre approche repose sur l'écoute, la bienveillance, le respect de la personne, la personnalisation des accompagnements et la complémentarité de nos compétences.

Chaque prestation est conçue pour favoriser la détente, le mieux-être, l'équilibre physique et émotionnel ainsi que la qualité de vie, dans le respect des besoins, des attentes et du rythme de chaque client.

Les prestations proposées relèvent exclusivement du domaine du bien-être. Elles ne constituent ni un acte médical, ni un acte paramédical, ni un acte de kinésithérapie, ni un soin esthétique réglementé, et ne se substituent en aucun cas à une consultation, un diagnostic, un traitement ou un suivi assuré par un professionnel de santé.

Article 1 – Objet

Les présentes Conditions Générales de Vente régissent l'ensemble des prestations proposées sous l'enseigne **Symphonie du Bien-être**, notamment :

- les massages bien-être ;
- les soins Head Spa ;

- les séances de pressothérapie ;
- les accompagnements en coaching sportif et coaching bien-être ;
- les ateliers ;
- les formations ;
- les prestations à domicile ;
- les interventions en entreprise ;
- les prestations événementielles ;
- les cartes cadeaux ;
- les abonnements ;
- ainsi que toute autre prestation proposée dans le cadre de l'activité de Symphonie du Bien-être.

Elles s'appliquent à toute réservation effectuée par un client, quel que soit le mode de réservation utilisé.

Article 2 – Champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente s'appliquent à l'ensemble des prestations réalisées :

- au cabinet ;
- au domicile du client ;
- en entreprise ;
- lors d'événements privés ou professionnels ;
- par l'intermédiaire du site internet ;
- par téléphone ;
- par courrier électronique ;
- ou par tout autre moyen de réservation proposé par Symphonie du Bien-être.

La validation d'une réservation, l'acceptation d'un devis ou le règlement d'une prestation emporte acceptation sans réserve des présentes Conditions Générales de Vente.

Article 3 – Présentation des prestations

Les prestations proposées par **Symphonie du Bien-être** s'inscrivent exclusivement dans une démarche de bien-être, de détente, de relaxation, de prévention du stress et d'amélioration du confort de vie.

Elles sont réalisées dans une approche personnalisée, respectueuse des besoins, des attentes et du rythme de chaque personne.

Aucune des prestations proposées par Symphonie du Bien-être ne constitue un acte médical, paramédical, de kinésithérapie, un soin esthétique réglementé ou une prestation à caractère sexuel.

Elles ne se substituent en aucun cas à une consultation médicale, à un diagnostic, à un traitement, à une prescription ou à un suivi assuré par un professionnel de santé.

Chaque prestation est adaptée en fonction des informations communiquées par le client et des observations réalisées par le praticien, dans le respect de son champ de compétences.

Les praticiens exercent leur activité dans le respect de la dignité, de l'intimité, des convictions, de la confidentialité et du libre consentement de chaque personne accueillie.

Ils se réservent le droit de refuser, de reporter, d'adapter ou d'interrompre une prestation lorsqu'ils estiment que les conditions de sécurité, de santé, de confiance ou de respect mutuel ne sont pas réunies.

Tout comportement déplacé, irrespectueux, agressif, discriminatoire ou à connotation sexuelle entraînera l'interruption immédiate de la prestation, sans remboursement. Les praticiens se réservent également le droit de refuser toute réservation ultérieure émanant de la personne concernée.

Article 4 – Réservation

Les réservations peuvent être effectuées :

- via le site internet de Symphonie du Bien-être ;
- par téléphone ;
- par courrier électronique ;
- ou par tout autre moyen de réservation proposé par les praticiens.

La réservation devient ferme et définitive après confirmation par le praticien concerné et, lorsque cela est prévu, après réception de l'acompte ou du règlement demandé.

Chaque réservation est enregistrée sous réserve des disponibilités du praticien.

En cas d'empêchement exceptionnel, notamment en cas de force majeure, de maladie, d'accident ou d'événement indépendant de la volonté des praticiens, une nouvelle date sera proposée dans les meilleurs délais ou une solution adaptée sera recherchée.

Article 5 – Tarifs et modalités de paiement

Les tarifs applicables sont ceux en vigueur au jour de la réservation. Ils sont exprimés en euros (€) et sont consultables sur le site internet de Symphonie du Bien-être, sur les supports de communication ou communiqués sur simple demande.

À la date d'entrée en vigueur des présentes Conditions Générales de Vente, les praticiens exercent sous le régime de la micro-entreprise et bénéficient de la franchise en base de TVA, conformément à l'article 293 B du Code général des impôts. Les tarifs sont donc exprimés toutes taxes comprises (TTC), sans TVA applicable.

En cas d'évolution du régime fiscal des praticiens ou de la réglementation applicable entraînant un assujettissement à la TVA, les tarifs seront adaptés en conséquence. Les prix

communiqués préciseront alors le montant hors taxes (HT), le montant de la TVA applicable et le montant toutes taxes comprises (TTC), sans qu'il soit nécessaire de modifier les présentes Conditions Générales de Vente.

Le règlement peut être effectué par les moyens de paiement acceptés par les praticiens et portés à la connaissance du client lors de la réservation.

Selon la nature de la prestation, un acompte ou le règlement intégral pourra être demandé afin de confirmer définitivement la réservation.

Toute prestation réalisée est intégralement due selon les conditions convenues entre les parties.

Article 6 – Cartes cadeaux et abonnements

Les cartes cadeaux proposées par **Symphonie du Bien-être** permettent d'offrir tout ou partie d'une prestation figurant au catalogue des prestations en vigueur au jour de leur utilisation.

Sauf mention particulière figurant sur la carte cadeau ou sur le bon d'achat, les cartes cadeaux sont valables **trois (3) mois** à compter de leur date d'achat.

Les cartes cadeaux sont :

- nominatives lorsqu'elles sont établies au nom d'un bénéficiaire ;
- non remboursables ;
- non échangeables contre des espèces ou tout autre moyen de paiement ;
- utilisables exclusivement pour les prestations proposées par Symphonie du Bien-être.

Les réservations effectuées au moyen d'une carte cadeau doivent être réalisées selon les modalités précisées lors de son achat, notamment par téléphone lorsque cela est demandé.

Le bénéficiaire est invité à communiquer le numéro de sa carte cadeau au moment de la réservation.

En cas de perte, de vol, de détérioration ou d'expiration de la durée de validité, la carte cadeau ne pourra donner lieu à aucun remboursement, remplacement ou prolongation, sauf disposition légale contraire ou décision exceptionnelle du praticien concerné.

Abonnements « Rituels Équilibre »

1. Description :

- Forfait de **11 massages** (1h ou 1h30), personnalisés sur l'année
- **1 rendez-vous par mois pendant 11 mois**
- Prélèvement mensuel lissé sur 12 mois
- **Tarif préférentiel** réservé aux abonnés
- 12^e mois = pause pour un échelonnement doux du paiement

2. Durée et modalités :

- Abonnement souscrit pour **12 mois à compter de la date d'achat**
 - Abonnement **nominatif et non cessible**
 - Chaque massage doit être réalisé dans le **mois prévu**
 - Premier rendez-vous : en ligne ; suivants fixés directement avec la praticienne
3. Reports et annulations :
- Report possible uniquement **dans le même mois** selon disponibilités
 - Aucun report sur les mois suivants ou en fin d'abonnement
 - Tout rendez-vous annulé et **non reprogrammé** sera considéré comme **dû et non remboursé**
4. Prélèvements non honorés :
- En cas de prélèvement **non honoré, refusé ou annulé**, le rendez-vous du mois est annulé et **l'abonnement prend fin de plein droit**.

Article 7 – Annulation, report et retard

Toute demande d'annulation ou de report d'un rendez-vous doit être communiquée au minimum **vingt-quatre (24) heures** avant l'heure prévue de la prestation.

À défaut de respect de ce délai :

- la prestation est considérée comme due ;
- lorsqu'une carte cadeau a été utilisée, celle-ci est réputée consommée ;
- aucun remboursement, échange ou report ne pourra être exigé.

Toutefois, en cas de circonstances exceptionnelles, imprévisibles et dûment justifiées (notamment hospitalisation, accident ou événement grave indépendant de la volonté du client), les praticiens se réservent la possibilité d'apprécier chaque situation au cas par cas et de proposer, à titre exceptionnel, un report de la prestation ou toute autre solution adaptée. Cette faculté demeure laissée à leur seule appréciation et ne constitue pas une obligation.

En cas de retard du client, la durée de la prestation pourra être réduite afin de ne pas pénaliser les rendez-vous suivants, sans que cette réduction n'ouvre droit à une diminution du prix.

Si le retard ne permet plus d'assurer la prestation dans des conditions satisfaisantes, le praticien pourra refuser de réaliser la séance. Celle-ci sera alors considérée comme due.

En cas d'annulation ou de report à l'initiative de Symphonie du Bien-être, notamment pour un cas de force majeure, une indisponibilité exceptionnelle, une maladie ou toute circonstance indépendante de la volonté du praticien, une nouvelle date sera proposée dans les meilleurs délais ou, à défaut, les sommes versées seront remboursées.

Clause relative aux circonstances exceptionnelles

En cas de survenance d'un événement exceptionnel indépendant de la volonté des parties empêchant ou rendant manifestement impossible l'exécution de la prestation dans les conditions initialement prévues, celle-ci pourra être reportée sans pénalité.

Sont notamment concernés, sans que cette liste soit limitative :

- les catastrophes naturelles (inondation, tempête, incendie, séisme, etc.) ;
- les événements climatiques ou météorologiques exceptionnels ;
- les épisodes de vigilance officielle ou d'alerte des autorités publiques limitant les déplacements ;
- les accidents graves ou hospitalisations ;
- les épidémies, pandémies ou mesures sanitaires imposées par les autorités ;
- les pannes majeures de réseaux ou de moyens de transport ;
- tout événement présentant les caractéristiques de la force majeure au sens de l'article 1218 du Code civil ;
- plus généralement, toute circonstance imprévisible, irrésistible et indépendante de la volonté des parties rendant impossible ou manifestement déraisonnable la réalisation de la prestation.

Dans une telle situation, les parties s'efforceront de convenir d'une nouvelle date de rendez-vous dans les meilleurs délais.

Si aucun report n'est possible, les sommes déjà versées au titre de la prestation concernée seront remboursées, sans qu'aucune indemnité ou dommages-intérêts ne puissent être réclamés de part et d'autre.

Article 8 – Prestations à domicile

Certaines prestations peuvent être réalisées au domicile du client ou dans tout autre lieu convenu entre les parties, sous réserve de faisabilité et d'acceptation par le praticien.

Le client s'engage à mettre à disposition un espace propre, calme, suffisamment spacieux, sécurisé, correctement chauffé ou tempéré selon la saison, permettant la réalisation de la prestation dans des conditions optimales de confort, d'hygiène et de sécurité.

Le praticien se réserve le droit de refuser, de reporter ou d'interrompre une prestation lorsque les conditions matérielles, d'hygiène ou de sécurité ne permettent pas son exécution dans des conditions satisfaisantes.

Les éventuels frais de déplacement sont précisés au client avant la confirmation définitive de la réservation.

Article 9 – Prestations en entreprise et lors d'événements

Symphonie du Bien-être propose des interventions auprès des entreprises, collectivités, associations, établissements touristiques ainsi que dans le cadre d'événements privés ou professionnels.

Chaque intervention fait l'objet d'un devis personnalisé précisant notamment :

- la nature des prestations ;
- leur durée ;
- les modalités d'organisation ;
- les conditions financières ;
- les éventuels frais annexes.

Le client ou l'organisateur s'engage à mettre à disposition un espace adapté permettant la réalisation des prestations dans le respect des règles d'hygiène, de sécurité, de confidentialité et du confort des participants.

Les horaires, le nombre de participants, les conditions d'installation ainsi que toute contrainte particulière doivent être communiqués avant l'intervention afin de permettre une organisation optimale.

Article 10 – Massages bien-être

Les massages proposés par **Symphonie du Bien-être** ont exclusivement pour objectif la détente, la relaxation, le mieux-être et le relâchement des tensions.

Ils sont réalisés dans le respect des besoins, des attentes et du confort de chaque client, dans la limite des compétences du praticien.

Chaque prestation est entièrement personnalisée.

Le client est invité à communiquer librement avec le praticien avant, pendant et après la séance afin de signaler toute douleur, gêne, inconfort ou toute demande d'adaptation concernant notamment :

- la pression exercée ;
- l'intensité du massage ;
- la température ;
- la position adoptée ;
- les zones à privilégier ;
- les zones à éviter ;
- ou tout autre élément susceptible d'améliorer son confort.

Dans la limite de ses compétences et dans le respect des règles de sécurité, le praticien adapte la prestation afin d'offrir un accompagnement personnalisé répondant au mieux aux besoins exprimés par le client.

Les praticiens se réservent le droit d'adapter, de reporter ou de refuser une prestation lorsqu'ils estiment que celle-ci n'est pas compatible avec les informations communiquées par le client ou lorsque les conditions de sécurité ne sont pas réunies.

Le client reconnaît que les effets d'un massage bien-être peuvent varier d'une personne à l'autre en fonction de nombreux facteurs individuels, notamment son état de santé, son mode de vie, son niveau de stress ou sa sensibilité personnelle.

En conséquence, les praticiens sont tenus à une **obligation de moyens** et ne peuvent garantir un résultat déterminé.

Article 11 – Head Spa

Les prestations de Head Spa proposées par **Symphonie du Bien-être** constituent des prestations de bien-être destinées à favoriser la détente, la relaxation et le confort du client.

Selon la prestation choisie, elles peuvent associer différentes techniques de relaxation, de massage du cuir chevelu, d'utilisation d'accessoires spécifiques et de diffusion d'eau.

Ces prestations ne poursuivent aucune finalité médicale, paramédicale ou thérapeutique et ne se substituent en aucun cas à un avis, un diagnostic ou un traitement dispensé par un professionnel de santé.

Le client s'engage à signaler, avant le début de la séance, toute sensibilité particulière, allergie connue, affection cutanée, intervention récente, traitement en cours ou toute autre information susceptible d'influencer le déroulement de la prestation.

Le praticien se réserve le droit d'adapter, de reporter ou de refuser la prestation lorsqu'il estime que les conditions de sécurité ou de confort ne sont pas réunies.

Article 12 – Pressothérapie

La pressothérapie est une prestation de bien-être utilisant un système de compression pneumatique destiné à procurer une sensation de légèreté, de détente et de confort.

Avant toute première séance, le client s'engage à communiquer au praticien toute information utile concernant son état de santé ainsi que les éventuelles contre-indications dont il aurait connaissance.

En cas de doute, ou lorsque la situation le justifie, le praticien pourra demander au client de solliciter l'avis préalable de son médecin avant toute prise en charge.

Le praticien demeure libre de refuser ou de reporter une séance lorsqu'il estime que celle-ci n'est pas compatible avec les informations communiquées ou lorsque les conditions de sécurité ne sont pas réunies.

Article 13 – Coaching sportif et coaching bien-être

Symphonie du Bien-être propose des accompagnements personnalisés en coaching sportif et en coaching bien-être, conçus pour répondre aux besoins, aux capacités et aux objectifs propres à chaque client.

Le **coaching sportif** s'adresse à toute personne souhaitant améliorer sa condition physique, reprendre une activité, développer ses capacités ou bénéficier d'un accompagnement adapté à ses objectifs personnels.

Il accompagne également les sportifs amateurs et les sportifs confirmés dans leur préparation physique, leur récupération, l'optimisation de leurs performances ainsi que dans l'atteinte de leurs objectifs sportifs, dans le respect de leurs capacités, de leur discipline et de leur état de santé.

Le **coaching bien-être** vise à accompagner le client dans une démarche globale de mieux-être, de gestion du stress, d'équilibre de vie et de développement personnel.

Ces accompagnements reposent sur une relation de confiance, d'écoute et de collaboration entre le praticien et le client.

Ils ne constituent en aucun cas un acte médical, paramédical, de kinésithérapie, psychologique ou psychothérapeutique et ne remplacent ni un diagnostic, ni un traitement, ni un suivi assuré par un professionnel de santé.

Le client demeure pleinement acteur de son accompagnement et des décisions qu'il prend. Les praticiens sont tenus à une obligation de moyens et non de résultat. En conséquence, aucun résultat particulier ne peut être garanti.

Les séances sont proposées en présentiel, à domicile ou dans tout autre lieu convenu entre les parties.

Coaching sportif – Services à la Personne (SAP)

Les **séances individuelles de coaching sportif réalisées exclusivement au domicile du client** peuvent, lorsqu'elles répondent aux conditions prévues par la réglementation en vigueur, ouvrir droit au dispositif des **Services à la Personne (SAP)** et à l'**avance immédiate du crédit d'impôt**, sous réserve de l'éligibilité du client et de l'acceptation de son dossier par l'Urssaf.

Ce dispositif ne concerne **ni les prestations de massage bien-être, ni les prestations de coaching bien-être, ni les séances réalisées en cabinet, ni les interventions collectives**, sauf évolution de la réglementation applicable.

Symphonie du Bien-être ne peut garantir l'éligibilité du client au dispositif ni l'acceptation de sa demande par les organismes compétents. En cas de refus ou d'impossibilité de bénéficier de l'avance immédiate, les prestations demeurent dues dans leur intégralité selon les conditions tarifaires en vigueur.

Article 14 – Formations et ateliers

Au sein de **Symphonie du Bien-être**, une distinction est opérée entre les **formations** et les **ateliers**, qui répondent à des objectifs et à des modalités d'intervention différents.

Les **formations** sont exclusivement dispensées par **Magalie Uzeel**, entrepreneur individuel exerçant sous le régime de la micro-entreprise et déclarée en qualité d'organisme de formation.

À ce titre, elle est titulaire du **numéro de déclaration d'activité (NDA) n°11 77 08 973 77 délivré conformément à la réglementation en vigueur. L'enregistrement de cette déclaration d'activité ne vaut pas agrément de l'État.

Les formations ont pour objet la transmission de connaissances, de techniques et de savoir-faire dans les domaines enseignés. Elles ne constituent en aucun cas des formations médicales, paramédicales ou diplômantes, sauf mention expresse contraire.

Les **ateliers**, quant à eux, sont des temps de découverte, de sensibilisation, de pratique ou d'échange autour des thématiques proposées par **Symphonie du Bien-être**. Ils peuvent être animés par **Magalie Uzeel**, **Thierry Henry**, ou conjointement par les deux praticiens, selon leur domaine de compétence et la nature de l'atelier.

L'inscription à une formation ou à un atelier devient définitive après confirmation de la réservation et réception du règlement ou, le cas échéant, de l'acompte demandé.

Les modalités d'organisation, le contenu, les prérequis éventuels, les conditions financières ainsi que les modalités d'annulation sont communiqués avant chaque formation ou atelier.

Les formations ne font l'objet d'aucune prise en charge par un organisme financeur au titre de la formation professionnelle. Les frais d'inscription demeurent intégralement à la charge du participant.

Toutefois, afin de faciliter l'accès aux formations, un **paiement échelonné** peut être proposé, notamment en **trois échéances**, selon le montant de la formation et après accord préalable de **Magalie Uzeel**. Les modalités de cet échancier sont précisées avant la validation définitive de l'inscription.

En cas de force majeure, d'un nombre insuffisant de participants ou de toute circonstance indépendante de la volonté du ou des intervenants, la formation ou l'atelier pourra être reporté ou annulé. Les sommes éventuellement versées seront alors remboursées ou reportées, sans qu'aucune indemnité complémentaire ne puisse être réclamée.

Les supports pédagogiques, protocoles, documents, photographies, vidéos et tout autre contenu remis aux participants demeurent protégés par les dispositions relatives à la propriété intellectuelle. Toute reproduction, diffusion, modification ou utilisation, totale ou partielle, sans autorisation écrite préalable, est interdite.

Article 15 – Contre-indications et responsabilité du client

Le client s'engage à communiquer, avec sincérité et bonne foi, toute information utile concernant son état de santé, ses traitements, ses antécédents ou toute situation particulière susceptible d'avoir une incidence sur la réalisation des prestations.

Certaines situations peuvent nécessiter un avis médical préalable, notamment en cas de cancer, de pathologie grave, d'intervention chirurgicale récente, de grossesse à risque ou de toute autre situation nécessitant des précautions particulières.

Le praticien pourra demander la présentation d'une autorisation ou d'un certificat médical avant la réalisation de la prestation lorsqu'il l'estime nécessaire.

À défaut, il pourra refuser ou reporter la prestation, sans que cette décision puisse engager sa responsabilité.

Le client demeure seul responsable des informations qu'il communique et des omissions éventuelles. Toute information inexacte, incomplète ou volontairement dissimulée susceptible d'avoir une incidence sur la sécurité de la prestation relève de sa seule responsabilité.

Les praticiens se réservent le droit d'interrompre immédiatement une prestation si un élément découvert au cours de celle-ci est susceptible de compromettre la sécurité du client ou celle du praticien.

Article 16 – Obligations des praticiens

Les praticiens s'engagent à réaliser les prestations avec professionnalisme, diligence, bienveillance et dans le respect des règles d'hygiène, de sécurité et de confidentialité applicables à leur activité.

Ils mettent en œuvre tous les moyens raisonnables nécessaires à la bonne exécution des prestations, dans la limite de leurs compétences et des informations communiquées par le client.

Les praticiens sont tenus à une **obligation de moyens**. Ils mettent en œuvre l'ensemble de leurs compétences, de leur expérience et des moyens nécessaires afin d'assurer un accompagnement personnalisé de qualité, adapté aux besoins exprimés par le client.

Toutefois, les prestations proposées ne sont soumises à **aucune obligation de résultat**. Les effets et bénéfices des accompagnements peuvent varier d'une personne à l'autre en fonction de nombreux facteurs, notamment l'état de santé, le mode de vie, l'implication personnelle, la condition physique, la sensibilité individuelle ou encore le respect des recommandations formulées.

En conséquence, aucun résultat déterminé, amélioration spécifique ou objectif particulier ne peut être garanti à l'issue d'une ou plusieurs prestations.

Ils se réservent le droit de refuser, d'interrompre ou de mettre fin à une prestation lorsque les conditions de sécurité, de respect mutuel ou de confiance ne sont plus réunies, ou lorsque le comportement du client est incompatible avec le bon déroulement de la prestation.

Article 17 – Responsabilité

Chaque praticien demeure personnellement responsable des prestations qu'il réalise.

La responsabilité des praticiens ne pourra être engagée qu'en cas de faute prouvée dans l'exécution de leurs obligations.

Ils ne pourront être tenus responsables des conséquences résultant :

- d'informations inexactes, incomplètes ou volontairement dissimulées par le client ;
- du non-respect des recommandations formulées au cours ou à l'issue de la prestation ;
- d'un usage inadapté des conseils ou exercices proposés ;
- d'un événement présentant les caractéristiques de la force majeure.

Les prestations proposées relevant exclusivement du domaine du bien-être, aucune garantie de résultat ne peut être accordée.

Article 18 – Données personnelles

Les informations recueillies lors des réservations ou des prestations sont traitées dans le seul but d'assurer la gestion administrative, l'organisation des rendez-vous, le suivi de la relation client et, le cas échéant, les obligations légales et comptables des praticiens.

Les données sont traitées dans le respect de la réglementation applicable en matière de protection des données personnelles, notamment le Règlement (UE) 2016/679 (RGPD) et la législation française en vigueur.

Chaque client dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition et, lorsque la réglementation le prévoit, d'un droit à la portabilité de ses données.

Ces droits peuvent être exercés par simple demande écrite adressée à :

Symphonie du Bien-être

26 ter rue du Général Leclerc
77580 Crécy-la-Chapelle

ou par courrier électronique à :

contact.symphoniedubienetre@gmail.com

Les données sont conservées pendant la durée strictement nécessaire aux finalités poursuivies et aux obligations légales applicables.

Article 19 – Propriété intellectuelle

L'ensemble des contenus diffusés par Symphonie du Bien-être, notamment les textes, supports pédagogiques, photographies, illustrations, logos, documents, méthodes, créations, vidéos, publications et éléments graphiques, est protégé par les dispositions du Code de la propriété intellectuelle.

Toute reproduction, représentation, diffusion, modification, adaptation, exploitation ou utilisation, totale ou partielle, sans autorisation écrite préalable de leur auteur, est interdite.

Cette interdiction s'applique quel que soit le support utilisé.

Article 20 – Réclamations – Médiation

En cas de difficulté relative à l'exécution d'une prestation, le client est invité à prendre contact avec le praticien concerné afin de rechercher une solution amiable.

À défaut d'accord, le client consommateur peut recourir gratuitement à un dispositif de médiation de la consommation, conformément aux dispositions des articles L.611-1 et suivants du Code de la consommation.

Les coordonnées du médiateur compétent seront communiquées au client conformément aux obligations légales en vigueur.

Le recours à la médiation ne prive pas les parties de leur droit de saisir les juridictions compétentes.

Article 21 – Droit applicable et juridiction compétente

Les présentes Conditions Générales de Vente sont soumises au droit français.

En cas de litige et après tentative de résolution amiable, les juridictions françaises seront seules compétentes, conformément aux règles de compétence prévues par les textes en vigueur.

Lorsque le client bénéficie de dispositions protectrices en qualité de consommateur, celles-ci demeurent pleinement applicables.

Article 22 – Entrée en vigueur et modification des Conditions Générales de Vente

Les présentes Conditions Générales de Vente entrent en vigueur à compter de leur date de publication.

Symphonie du Bien-être se réserve le droit de les modifier à tout moment afin de tenir compte des évolutions législatives, réglementaires, jurisprudentielles ou de l'évolution de ses prestations.

Les Conditions Générales de Vente applicables sont celles en vigueur à la date de la réservation de la prestation.

Si l'une des stipulations des présentes Conditions Générales de Vente était déclarée nulle, illégale ou inapplicable, les autres dispositions conserveraient leur plein effet.

Le fait pour l'une des parties de ne pas se prévaloir, à un moment donné, de l'une quelconque des dispositions des présentes Conditions Générales de Vente ne saurait être interprété comme une renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.

Les présentes Conditions Générales de Vente traduisent l'engagement de Symphonie du Bien-être à offrir des prestations réalisées avec professionnalisme, bienveillance, respect et transparence. Elles ont vocation à établir un cadre de confiance durable entre les praticiens et leurs clients, dans l'intérêt de chacun et dans le respect de la réglementation applicable